



N° d'épreuve FFM -----650

Organisateur technique ----- 205054 - M ITIER FABRICE

Club-----C1208 - MOTO CLUB ASPIRANAIS

Email-----fabriceitier@orange.fr

Date-----23-24 octobre 2021

Téléphone -----06 86 43 59 56

Lieu-----Aspiran (34)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS -----	Désignation LMOCC
Directeur de course adjoint-----	022247 - M SERVANT MICHEL-----	Désignation Club
Président du Jury -----	041127 - M MASSET ARNAUD-----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	016304 - M MALRIC PATRICK-----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable-----	026832 - M BOUTONNET ELIAN -----	Désignation Club
Commissaire technique-----	103844 - Mme RUBIO ADELE -----	Désignation Club
Responsable du chronométrage -----	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE -----	Désignation LMOCC
Chronométrateur -----	009879 - Mme FABIEN DANIELE -----	Désignation LMOCC
Responsable des transpondeurs -----	009880 - M FABIEN PIERRE -----	Désignation LMOCC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021

	CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	Championnat Occitanie MX Vétéran	Age -----de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée ----144cc mini
	Championnat Occitanie MX Super Vétéran	Age -----50 ans mini (NCO) Cylindrée ----144cc mini
	Championnat Occitanie MX-F	Age -----13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)
	Trophée Méditerranée MX 65	Age -----de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée ----65cc
	Trophée Méditerranée MX 50	Age -----de 7 à 10 ans (NJ) Cylindrée ----50cc
DIMANCHE	Championnat Occitanie MX Prestige	Age -----15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
	Championnat Occitanie MX 125	Age -----13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----125cc 2T
	Trophée Méditerranée MX 85 ➤ Scratch (9-15 ans) ➤ Minime (9-12 ans)	Age -----de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----85cc





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : **NON** **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Christophe Crubièrè	Nombre d'ambulance(s)-----	2
Nombre de secouristes -----	8 (UNASS)	Temps de trajet (en min)-----	20 min
Hôpital le plus proche -----	Pezenas		

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit Michel Pagès	Adresse -----	Route de Canet ----- 34800 Aspiran
Longueur du circuit -----	1 610 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	118 m
Largeur minimum de la piste -----	5 m	Nombre de Commissaires de piste-----	14
Largeur de la grille-----	50 m		

Capacité : 54 motos pendant les essais et 45 motos en manche

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 20/07/2021	Date : le 05/08/2021	Date : 13/08/2021 - Visa 21/0542



HORAIRES PREVISIONNELS

Vendredi 22 octobre 2021

16h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Samedi 23 octobre 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	9h20	Contrôles administratifs & techniques		
9h00		Briefing Commissaires de piste		
9h25	9h40	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Vétéran	15'
9h45	10h00	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin	15'
10h05	10h20	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 65	15'
10h25	10h37	Test départ (5' max) et essais libres (7')	Trophée Méditerranée MX 50	12'
10h45	11h00	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Vétéran	15'
11h05	11h20	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin	15'
11h25	11h37	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 65	12'
11h45	11h53	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 50	8'
11h53	13h55	Pause		
13h55	14h15	Manche 1	Championnat Occitanie MX Vétéran	15' + 1T
14h20	14h40	Manche 1	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin	15' + 1T
14h45	15h00	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 65	12' + 1T
15h05	15h15	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 50	8' + 1T
15h15	15h35	Pause		
15h35	15h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX Vétéran	15' + 1T
16h00	16h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin	15' + 1T
16h25	16h40	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 65	12' + 1T
16h45	16h55	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 50	8' + 1T
17h15		Remise des prix		





VERSION 2 GROUPES MX PRESTIGE

Vendredi 22 et samedi 23 octobre 2021

16h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 24 octobre 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h40	Contrôles administratifs & techniques		
8h20		Briefing commissaires		
8h50	9h05	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 85	15'
9h10	9h40	Test départ (5' max) Essais libres (10') Essais qualificatifs (15')	Championnat MX Prestige (A)	30'
9h45	10h15	Test départ (5' max) Essais libres (10') Essais qualificatifs (15')	Championnat MX Prestige (B)	30'
10h20	10h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 85	15'
11h00	11h20	Consolante (15 pilotes mini)	Championnat MX Prestige	15' + 1T
11h25	11h40	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15'
11h45	12h00	Warm-up	Championnat MX Prestige	15'
12h00	13h55	Pause		
13h55	14h20	Manche 1	Championnat MX Prestige	20' + 1T
14h25	14h50	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
14h55	15h15	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
15h20	15h40	Consolante (15 pilotes mini)	Championnat MX Prestige	15' + 1T
15h40	15h55	Pause		
16h00	16h25	Manche 2	Championnat MX Prestige	20' + 1T
16h30	16h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
17h00	17h20	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
17h30		Remise des prix		





VERSION 1 GROUPE MX PRESTIGE

Vendredi 22 octobre 2021

16h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Samedi 23 octobre 2021

17h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 24 octobre 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h50	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing commissaires		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 85	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat MX Prestige	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
10h00	10h15	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 85	15'
10h15	10h45	Pause		
10h45	11h00	Essais qualificatifs (15')	Championnat MX Prestige	15'
11h05	11h20	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15'
11h25	11h45	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
11h45	13h50	Pause		
13h50	14h00	Tour de reconnaissance	Championnat MX Prestige	
14h00	14h25	Manche 1	Championnat MX Prestige	20' + 1T
14h30	14h40	Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125	
14h40	15h05	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
15h10	15h30	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
15h30	15h50	Pause		
15h50	16h15	Manche 2	Championnat MX Prestige	20' + 1T
16h20	16h45	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
17h00		Remise des prix		



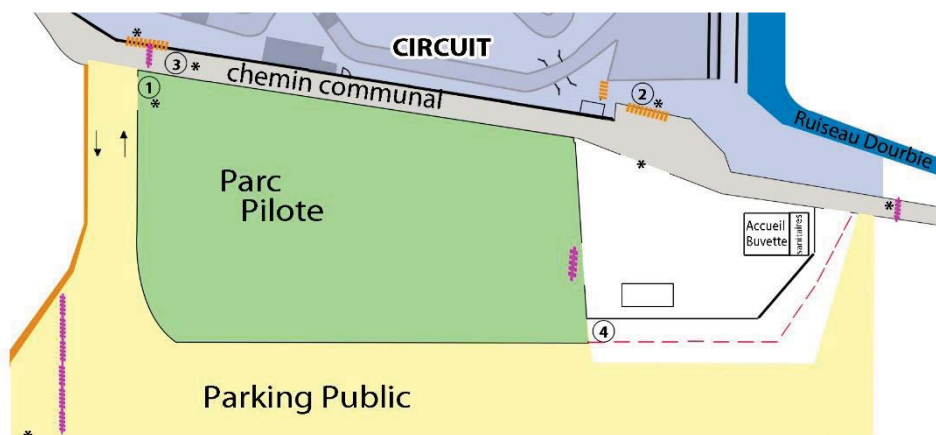


MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2021



PLAN



Légende

- ① Poste Vigile
- ② Poste Vigile
- ③ Accès piétons
- ④ Accès piste moto
- Clôture amovible
- Sens de circulation
- Rubalise
- Merlon de terre
- * Accès possible Secours
- Portails

MOTO CLUB ASPIRAN

Plan Parc Pilote
ANNEXE Plan Circuit





SITUATION GEOGRAPHIQUE





ATTESTATION D'ASSURANCE



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads (art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB ASPIRANAIS
9, Rue des Harlepiettes
34660 COURNONTERRAL

a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5, R.331-30, A.331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n°10859541104 qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation dénommée **MOTOCROSS** se déroulant à **ASPIRAN** du **22/10/2021** au **24/10/2021**.

Cette attestation est valable du **22/10/2021 à 16H00** au **24/10/2021 à 20H00**, sous réserve du paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à **Strasbourg**

, le **19 juillet 2021**

Pour la société,


GIE AXA France
28 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Version juin 2020

1





Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme



Version juin 2020

2

